

Compte rendu de séance

Séance du 13 Janvier 2021

L' an 2021, le 13 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM : BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : M. IMBAULT Thierry à M. DA SILVA Norbert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 07/01/2021

Date d'affichage : 07/01/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 14/01/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR OU DU DSIL POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA ROUTE DE MONTIGNY - D_2021_001

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 02 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité des présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR OU DU DSIL POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA ROUTE DE MONTIGNY(réf : D 2021 001)

Vu que la commune de Crottes-en-Pithiverais ainsi que les communes d'Attray, Montigny et Neuville-aux-Bois sont propriétaires de la route allant de Montigny à Neuville-aux-Bois, il y a lieu d'effectuer des travaux de restructuration de la chaussée,

La Communauté de Communes de la Forêt a établi un état de répartition du coût des travaux de restauration de cette route pour chaque commune. Le montant incombant à la charge de la commune de Crottes-en-Pithiverais s'élève à 37 886.27 € HT soit 45 463.53 € TTC correspondant à 17.76 % du montant total des travaux.

.../...

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention au taux maximum est susceptible d'être accordée par l'Etat au titre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans la catégorie d'opération éligible "Cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural" ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) classique dans le cadre des grandes priorités thématiques d'investissement "Mise aux normes et sécurisation des équipements publics".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet "Restructuration de la route de Montigny pour un montant de 37 886.27 € HT soit 45 463.53 € TTC,
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	37 886.00	Subvention DETR/DSIL	18 943.00
		Subvention Département (volet 3)	5 683.00
		Autofinancement	13 260.00
TOTAL	37 886.00	TOTAL	37 886.00

- **DECIDE** de solliciter l'attribution de la subvention au taux maximum au titre du DETR ou du DSIL et s'engage à financer la quote-part communale correspondante pour les travaux de restructuration pour la route de Montigny pour un montant de 37 886.27 € H.T.,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PERSONNEL : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

Le Centre De Gestion du Loiret a informé les communes que celles-ci devaient élaborer des Lignes Directrices de Gestion (LDG) relative à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines avant le 31 décembre 2020. Ce LDG porte notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents de la collectivité. Monsieur le Maire a élaboré un projet des LDG qui ont été approuvées par le Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret le 1er décembre 2020. Celui-ci a été présenté aux membres du conseil municipal afin d'établir un arrêté pour validation.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Monsieur le Maire présente le devis de Jean-Luc CHARTIER pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2021 pour un montant total de 7092,00 € HT soit 591.00 € HT/Mois. Les membres du conseil municipal acceptent ce devis. Ces derniers proposent de contacter d'autres entreprises à partir d'octobre 2021 pour comparaison.

CCPNL : INFORMATIONS DIVERSES :

- . SPANC : Suite au départ de l'agent affecté à ce service, le contrôle des installations d'assainissement pour vente ou nouvelles constructions va être fait par un prestataire extérieur pour plusieurs mois,
- . Personnel : Recrutement d'un agent pour l'accueil des bureaux de la CCPNL et effectuer les tâches administratives du SPANC et d'un conseiller en prévention qui pourra également établir le document unique des communes pour celles qui le souhaitent,
- Eau et Assainissement : Transfert obligatoire de la compétence au plus tard le 01/01/2026,
- Jardin de la voie Romaine : Production de légumes pour 2022/2023,

AFFAIRES DIVERSES :

- . Radars pédagogiques : Mise en place dans la rue de la Moinerie avec un déplacement dans différentes rues régulièrement,
- . Eglise de Crottes : Travaux de restauration des vitraux prévus en février 2021, Prévoir un éclairage au niveau des bouteilles de gaz, boucher les ornières,
- . ADIL : Rendez-vous avec un conseiller en énergie partagé le 19 janvier.
- . Eclairage public : Problème d'éclairage rue de la Moinerie, revoir les horaires,
- . Espaces verts : Prévoir l'élagage de certains arbres,
- . SMIIS : Problème de fonctionnement de la chaudière à bois.
- . Réseau d'eau de Teillay : Litige COMMUNE/EXEAU/CEGELEC/SICAP non résolu.

Séance levée à : 22:55

En mairie, le 28/01/2021
Le Maire, Daniel POINCLEUX

